



Zweite Cleantech Infrastrukturgesellschaft
mbH & Co. KG (CTI Vario)

La Scission de fonds : Informations et formulaire

**Processus
de décision**
du 15 janvier
au 5 février 2021

La Scission de fonds :

Informations importantes relatives à la concrétisation de vos objectifs d'investissement futurs et du maintien et/ou réaligement correspondant de la Politique des distributions (« Scission de fonds »).

Il est prévu de procéder à une Scission de fonds qui prendra effet à la date du **1^{er} octobre 2020**. Basée sur une décision personnelle, elle vous permettra de concrétiser vos préférences de distributions/de prélèvements pour l'avenir. Vous avez la possibilité de choisir entre une version contenant des droits à des distributions régulières (« stratégie REVENU ») et une version contenant des droits à des distributions ponctuelles (« stratégie CROISSANCE ») ou bien une combinaison de ces deux stratégies.

Détails sur la sélection de la future stratégie :

- Vous pouvez choisir entre la stratégie CROISSANCE (stratégie actuelle) et la stratégie REVENU. Une combinaison des deux, par exemple dans un rapport de 50/50 ou de 25/75, est également possible. Vous trouverez plus de détails sur les deux versions dans la vue d'ensemble des stratégies.
- Le délai pour nous communiquer votre décision commence le 15 janvier 2021 et se termine le 5 février 2021 .
- Votre décision sera effective à compter du 1er octobre 2020 et de façon rétroactive.
- Les investisseurs n'ayant pas communiqué leur décision après le 5 février 2021 seront automatiquement liés à la stratégie CROISSANCE.
- Une modification ultérieure de vos préférences de distributions/de prélèvements sera toujours possible sous respect d'un préavis de 6 mois à chaque 31 décembre. Vous pouvez ainsi adapter votre placement financier de manière flexible à des changements de situation.
- Si vous optez pour la stratégie REVENU et par conséquent pour un droit à des distributions/des prélèvements, nous vous proposons également lors d'un vote de nous communiquer vos préférences quant à la fréquence des paiements futurs (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle). La fréquence finale des distributions sera ensuite fixée conformément au vote majoritaire de tous les investisseurs.
- La « Scission du fonds » ne changera pas les fondamentaux économiques et fiscaux de votre participation. Par exemple, les durées minimales, les montants maximaux des distributions et/ou des prélèvements ainsi que les préavis de résiliation restent en vigueur.
- Merci de bien vouloir nous communiquer le choix de votre stratégie en ligne entre le 15 janvier et le 5 février 2021 .
- Sur la base de votre décision, nous envisageons de débiter la réalisation de la Scission de fonds comme prévu pendant le 1^{er} trimestre 2021.

REMARQUE IMPORTANTE

Merci de bien noter que votre préférence de stratégie ainsi que la Scission de fonds elle-même doivent faire l'objet d'une confirmation par l'assemblée des associés afin de devenir effectives sur le plan économique et juridique. Le courrier avec l'invitation à cette assemblée des associés vous sera adressé probablement au courant du mois de février. Il contiendra également les règlements nécessaires à la tenue de cette assemblée durant la pandémie.



Retour

Merci de bien vouloir nous retourner le formulaire, dûment rempli et signé (pages 8/9 de ce document) par scan/ copie à l'adresse suivante : Client.Support@thomas-lloyd.com

Ou **par courrier** à :

ThomasLloyd Global Asset Management (Schweiz) AG | Uraniastrasse 35 | 8001 Zurich | Suisse

Remarque importante par rapport aux conditions préalables à la scission de fonds : Merci de bien vouloir prendre en compte le fait que votre stratégie sélectionnée ne peut se réaliser que sous condition de l'adoption des résolutions nécessaires à la réalisation par les associés de la société d'investissement correspondante. Les informations contenues dans ce document ne sont destinées qu'à son destinataire. Leur utilisation à l'égard de tiers, leur diffusion ou reproduction sont interdites.

L'essentiel sur la Scission de fonds

Par la présente, nous souhaitons brièvement récapituler et expliquer les motivations, les raisons stratégiques et les résultats de la Scission de fonds.

1. La pandémie actuelle a considérablement modifié le contexte du marché à l'échelle mondiale et dans de nombreux secteurs économiques. C'est également le cas, mais que partiellement, pour le secteur des infrastructures dans lequel vous avez investi.
2. Vers le milieu de l'année dernière, alors que la pandémie s'amplifiait, il est devenu évident que ces perturbations du marché ne seraient pas passagères mais subsisteraient au moins à moyen terme.
3. Il en est ressorti un besoin d'agir, puisque la politique de distribution d'origine permettant à nos investisseurs depuis une décennie de profiter de flux de trésorerie réguliers sous forme de distributions/droits à des prélèvements ainsi que de plus-values sur leur capital et qui a généré de très bons résultats dans un contexte de marché normal, n'a pu être réalisée que de façon limitée. La nouvelle situation a donc exigé de remplacer la poursuite parallèle des deux objectifs susmentionnés par une politique des distributions différente permettant la priorisation d'un des deux objectifs.
4. Dans ce contexte, la direction du fonds a décidé d'adapter la politique de distribution du fonds CTI à ce nouvel environnement de marché et d'impliquer le plus possible les investisseurs dans les prises de décisions.
5. Parmi plusieurs options évaluées par la direction du fonds en consultation avec des juristes, des auditeurs et des conseillers fiscaux ainsi qu'avec nos investisseurs et leurs représentants, la Scission de fonds proposée s'est avérée être la solution la mieux adaptée à la réalisation des objectifs de placement de nos investisseurs.
6. Cette Scission de fonds devrait créer des solutions spécifiques, correspondant mieux aux différents besoins des investisseurs, au lieu d'une politique de distribution uniforme.
7. Lors de la conception détaillée de ces stratégies, la direction du fonds a identifié deux types d'investisseurs distincts :

Investisseurs favorisant la croissance, qui souhaitent placer leur capital avec un rendement le plus élevé possible et pour lesquels des flux de liquidité ainsi que leur régularité ne sont pas prioritaires ou sont subordonnés à l'objectif du rendement.

Investisseurs favorisant un revenu, qui dépendent de flux de trésorerie réguliers et qui sont prêts à accepter un rendement nettement inférieur pour cet objectif de placement dans le contexte de marché actuel.

8. STRATÉGIE CROISSANCE

La stratégie CROISSANCE poursuit la politique de placement de manière inchangée pour des investisseurs favorisant la croissance. Ainsi, les pronostics de rendement et les droits aux prélèvements/les distributions ne vont pas changer. Seules les distributions régulières seront suspendues temporairement en faveur de la réalisation de l'objectif de rendement, conformément à la conception et à la documentation de vente. Toutefois, la direction vérifie en permanence la possibilité de distributions ponctuelles en faveur des investisseurs, provenant de flux de liquidité exceptionnels de la société (par exemple en raison de la vente de projets), ou la possibilité d'une reprise des distributions régulières sur la base d'une normalisation du contexte économique. Dans ce cas, la direction se rapprochera des investisseurs pour connaître leurs préférences en matière de distribution ou de réinvestissement de ces flux.

9. STRATÉGIE REVENU

La stratégie REVENU a été créée pour l'investisseur favorisant un revenu, qui dépend de flux de liquidité réguliers et prévisibles sous forme de distributions.

10. OPTIONS D'ADAPTATION INDIVIDUELLES

Les investisseurs n'appartenant pas précisément à l'un ou l'autre type d'investisseur ont la possibilité de créer sur mesure leurs préférences individuelles avec une combinaison des deux stratégies. Toutefois, il n'en demeure pas moins que plus la part de la stratégie REVENU est élevée, plus le rendement total escompté devrait s'affaiblir. Il convient donc de calculer plusieurs scénarios avec le « calculateur combi » afin d'obtenir des données fiables pour la décision.

Par ailleurs, chaque investisseur peut changer de stratégie si ses circonstances de vie changent. Ceci est possible à tout moment et sans frais, sous respect d'un préavis de six mois à chaque 31 décembre.

Informations importantes concernant les stratégies disponibles dans le cadre de la Scission de fonds pour Zweite Cleantech Infrastrukturgesellschaft mbH & Co. KG (CTI Vario)

	Stratégie REVENU	Stratégie CROISSANCE (stratégie actuelle)
Public cible/ Type d'investisseur	Investisseur favorisant un revenu	Investisseur favorisant la croissance
Objectif de placement	L'objectif de cette stratégie est de permettre à l'investisseur de recevoir des flux de trésorerie les plus réguliers possible jusqu'à maturité. Cette stratégie est donc adaptée à des investisseurs souhaitant obtenir des revenus récurrents sous forme de prélèvements de leur participation et pour lesquels des plus-values jouent un rôle secondaire.	L'objectif de cette stratégie est d'accroître le capital de l'investisseur principalement par des plus-values. Cette stratégie est donc adaptée à des investisseurs ne dépendant actuellement pas de flux de trésorerie réguliers mais cherchant à augmenter leurs actifs de façon continue.
Investissements principaux	Les investissements sont dans des dispositifs d'infrastructure en exploitation afin de participer de manière indirecte à leurs bénéfices courants, ainsi que des financements de dispositifs d'infrastructure afin de générer des revenus d'intérêts. Tous les deux sont susceptibles de générer des flux permettant des distributions régulières aux investisseurs.	Les investissements sont dans le développement et la construction de nouveaux dispositifs d'infrastructure car la réalisation de nouveaux projets et leurs ventes ultérieures représentent le plus grand potentiel de rendement pour les investisseurs. Le capital investi étant immobilisé dans la phase de développement de projets et de leur construction, il verse peu ou point de revenus courants. Cette version ne permet donc pas de distributions régulières aux investisseurs pour l'instant. Toutefois, l'investisseur peut recevoir des flux de trésorerie provenant de ventes de projets et de portefeuilles sous forme de distributions ponctuelles.
Estimation moyenne de rendements à moyen et à long terme	Entre 6 et 7,5% p.a.* Remarque : En raison des paiements réguliers et de la réserve de liquidité plus importante en permanence détenue et qui ne peut être investie ou que partiellement pour obtenir des rendements ainsi que des possibilités d'investissement limitées permettant des distributions régulières, la stratégie REVENU devrait toujours produire un rendement global inférieur à celui de la stratégie CROISSANCE.	Entre 10 et 12 % p.a.*
Liquidité	Droits à des prélèvements jusqu'à 18 % p.a. avec des distributions régulières prévues actuellement.	<ul style="list-style-type: none"> • Droits à des prélèvements jusqu'à 18 % p.a., pour l'instant avec des distributions ponctuelles en cas de flux de liquidité exceptionnels (distributions ponctuelles). • Après normalisation des conditions sous-jacentes, un rythme de distributions régulières est de nouveau envisageable. • Par ailleurs, les investisseurs peuvent couvrir régulièrement un éventuel besoin en liquidité en exerçant leur droit annuel de résiliation partielle après la durée de détention minimale. Le pourcentage du droit de résiliation n'est pas limité.

* Les rendements sont présentés en moyenne prévisionnelle et exprimés en pourcentage p.a. en EUR, après déduction des frais récurrents (par exemple frais de gestion, frais de performance et autres coûts de service) en tenant compte des coûts initiaux et avant affectation des bénéfices. Ils ne tiennent pas compte des éventuels coûts pour l'exploitation d'une société d'investissement. En outre, des frais, des taxes et des impôts individuels peuvent être assujettis à l'investisseur individuel. À cet égard, les informations ci-dessus ne sont pas considérées comme indicatives du rendement effectif d'un investisseur individuel.

Remarque importante par rapport aux conditions préalables à la scission de fonds : Merci de bien vouloir prendre en compte le fait que votre stratégie sélectionnée ne peut se réaliser que sous condition de l'adoption des résolutions nécessaires à la réalisation par les associés de la société d'investissement correspondante. Les informations contenues dans ce document ne sont destinées qu'à son destinataire. Leur utilisation à l'égard de tiers, leur diffusion ou reproduction sont interdites.

Questions et réponses relatives à la Scission de fonds

Politique de distribution

Qui doit passer à l'action lors de la Scission de fonds ?

Les investisseurs n'ayant pas de besoin en liquidité d'ici au 30 juin 2021 et ne dépendant pas de flux de liquidité réguliers sous forme de distributions des fonds CTI, n'ont pas besoin d'agir.

La stratégie CROISSANCE poursuit la politique de placement actuelle pour les investisseurs favorisant la croissance. En conséquence, ni les pronostics de rendement ni les droits fondamentaux aux prélèvements annuels ne changent. Seules les distributions de base mensuelles seront suspendues de façon temporaire, conformément à la conception et à la documentation de vente, afin d'atteindre les objectifs de rendement.

Cependant, les droits aux prélèvements de la stratégie CROISSANCE pour la période susmentionnée n'échoient nullement, mais seront rattrapés, si l'investisseur le souhaite, dès que la liquidité du fonds CTI respectif le permet.

Toutefois, la direction vérifie en continu la possibilité de distributions ponctuelles en faveur des investisseurs, provenant de flux de liquidité exceptionnels du côté de la société (par exemple en raison de la vente de projets), ou la possibilité d'une reprise des distributions régulières sur la base d'une normalisation du contexte économique. Dans ce cas, la direction se rapprochera des investisseurs pour connaître leurs préférences en matière de distribution ou de réinvestissement de ces flux.

Selon les informations dont dispose actuellement la direction, des conditions favorables du marché pourraient permettre des distributions exceptionnelles aux investisseurs dès le deuxième semestre 2021. En cas de conditions moins favorables, la direction espère pouvoir verser des distributions exceptionnelles à partir du premier semestre 2022.

À partir de 2022, nous comptons sur une normalisation progressive de l'environnement du marché et donc sur un retour à des distributions régulières, si l'investisseur le souhaite.

Le marché des infrastructures durables dans sa globalité, et notamment le domaine des énergies renouvelables, se présente comme solide et attractif même dans l'environnement du marché actuel. Ainsi, la conception, la construction et l'exploitation de ce genre de dispositifs restent faisables. Ceci est démontré entre autres par l'actuelle mise en exploitation de notre centrale solaire Uttar Pradesh I, qui a été entièrement réalisée pendant les neuf mois précédents. COVID-19 ne perturbe donc que temporairement la liquidité du marché, en particulier la vente de projets et leurs refinancements, principalement à cause des restrictions de contacts et de déplacements, mais non pas la rentabilité du portefeuille en tant que telle.

Seuls les investisseurs dépendant absolument de flux de liquidité sous forme de distributions des fonds CTI doivent passer à l'action. Ils peuvent choisir entièrement ou en partie la stratégie REVENU.

Merci de bien prendre en compte que la liquidité nécessaire aux prélèvements coûte très cher dans l'environnement de marché actuel. La réduction du rendement et/ou du résultat de la stratégie REVENU par rapport à la stratégie CROISSANCE peut se situer au-dessus de 40% sur le moyen et le long terme. Sur la durée totale, un prélèvement d'1 EUR peut alors coûter un multiple de celui-ci à l'investisseur. Il convient donc que l'investisseur vérifie bien au préalable de combien de liquidité il a besoin, afin de n'investir dans la stratégie REVENU que la partie indispensable du capital.

Des investisseurs choisissant dans un premier temps la stratégie CROISSANCE pour leur participation directe aux résultats et parce qu'ils n'ont pas de besoin en liquidité directe, mais souhaitant à un moment ultérieur choisir entièrement ou en partie la stratégie REVENU, peuvent tous les ans nous le communiquer avant le 30 juin afin que le changement soit réalisé au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Questions et réponses relatives à la Scission de fonds

Pronostic de rendement

Les pronostics des rendements des stratégies ont-ils été ajustés ?

La **stratégie CROISSANCE** poursuit l'actuelle politique de placement. Les pronostics des rendements à moyen et à long terme restent inchangés. La direction part donc toujours d'un pronostic pour les rendements moyens, à moyen et à long terme, de 10 – 12% p.a. Selon les conditions de participation individuelles et en prenant en compte un effet de réinvestissement (thésaurisation), ceci correspondrait à un rendement moyen jusqu'à 15% p.a.

Pour la **stratégie REVENU**, la direction part d'un pronostic pour les rendements moyens, à moyen et à long terme, de 6 – 7,5% p.a. Cette stratégie diffère sensiblement de la stratégie CROISSANCE. En raison des versements réguliers et la liquidité élevée à détenir en permanence à cet effet, qui ne peut pas être investie, ou que partiellement, pour obtenir des rendements, ainsi que d'un univers restreint d'investissements avec des bénéfices réguliers permettant des distributions régulières, la stratégie REVENU devrait toujours produire un rendement global inférieur à celui de la stratégie CROISSANCE.

Par ailleurs, l'investisseur peut toujours adapter sa stratégie individuellement en cas de circonstances de vie nouvelles. Ceci est possible sans frais et à tout moment, sous respect d'un préavis de six mois à chaque 31 décembre.

Fondamentaux économiques de la participation

Les fondamentaux économiques de la participation ne changent pas suite à la Scission de fonds.

La politique des distributions et des prélèvements changera-t-elle ?

La politique des distributions et des prélèvements, c'est-à-dire les droits aux prélèvements de l'investisseur, ne change pas suite à la Scission de fonds. Les montants maximaux des distributions et/ou prélèvements annuels restent inchangés. Seules les distributions de base mensuelles seront suspendues de façon temporaire, conformément à la conception et à la documentation de vente, afin d'atteindre les objectifs de rendement. Dans le passé, un droit de prélèvement ne pouvait également être exercé que dans le cas d'une liquidité suffisante au moment de la distribution.

Bases juridiques de la participation

Les règles concernant les obligations à des versements ultérieurs changeront-elles ?

Non, elles ne changent pas pour les deux stratégies. Il n'y aura pas d'obligation à des versements ultérieurs.

La durée de détention minimale changera-t-elle ?

Non, la durée de détention minimale reste inchangée pour les deux stratégies.

Les préavis de résiliation changeront-ils ?

Non, les préavis de résiliation ne changeront pas pour les deux stratégies.

Bases fiscales de la participation

Les bases fiscales changeront-elles ?

Il n'y a pas de changement des bases fiscales pour les deux stratégies.

Questions et réponses relatives à la Scission de fonds

Répartition du montant de souscription sur les stratégies CROISSANCE et REVENU

Vous pouvez répartir le montant total de la souscription sur les deux stratégies. Il convient donc de déterminer vos éventuelles préférences en liquidité et de vous poser la question si vous avez effectivement un besoin en liquidité immédiat et incontournable.

Pas de besoin en liquidité

Si vous n'avez pas de besoin en liquidité actuel, il convient de garder le montant total de la souscription dans la stratégie CROISSANCE.

Besoin en liquidité planifiable

Pour un besoin en liquidité ultérieur, la répartition des stratégies peut être ajustée pour la prochaine fois le 30 juin 2021 avec effet le 1^{er} janvier 2022.

Besoin en liquidité immédiat et incontournable

En cas de besoin en liquidité immédiat et incontournable, il convient de n'allouer dans la nouvelle stratégie REVENU que le montant nécessaire pour couvrir ce besoin en liquidité immédiat et incontournable par des distributions/des prélèvements. Il convient pour le montant restant de le garder dans la stratégie CROISSANCE actuelle.

En règle générale, le pronostic de rendement de la stratégie REVENU sera significativement inférieur à celui de la stratégie CROISSANCE. Ceci est dû aux distributions régulières et la liquidité élevée à détenir en permanence à cet effet, qui ne peut pas être investie, ou que partiellement, pour obtenir des rendements. Plus l'investissement est élevé dans la stratégie CROISSANCE, plus le pronostic de rendement est élevé.

CALCULATEUR COMBI

Afin de déterminer les options de répartition de votre montant total de souscription, le CALCULATEUR COMBI est à votre disposition. Vous le trouverez sur la page du vote de votre portail client, en haut à droite.

Questions administratives et autres

Je n'ai pas accès au portail client. Comment puis-je communiquer ma décision ?

Merci de bien vouloir vous enregistrer au portail client afin de ne manquer aucune information importante concernant votre placement financier et afin de pouvoir participer à ce vote ainsi qu'à des votes futurs. Votre conseiller est à votre disposition pour vous apporter son aide lors de l'enregistrement.

Que se passe-t-il si je ne participe pas au vote et si je ne prends pas de décision par rapport aux stratégies ?

Si vous ne prenez pas de décision pour l'une ou l'autre stratégie, vous continuerez dans la stratégie CROISSANCE.

D'autres véhicules de placement du groupe ThomasLloyd sont-ils concernés par la Scission de fonds ?

Non, la Scission de fonds ne concerne que les participations mentionnées.

Votre choix de stratégie

Avant de prendre votre décision, veuillez noter :

1. À l'avenir et indépendamment de la décision que vous prenez maintenant, vous aurez la possibilité d'adapter votre décision une fois par an à des circonstances de vie nouvelles sous respect d'un préavis de 6 mois à chaque 31 décembre.
2. La stratégie REVENU devrait toujours produire un rendement global inférieur à celui de la stratégie CROISSANCE. Ne sélectionnez idéalement REVENU que si vous souhaitez obtenir dès maintenant des revenus ou des flux de trésorerie récurrents.
3. Si vous n'avez actuellement pas besoin de revenus ou de flux de trésorerie récurrents, la stratégie CROISSANCE vous permet pour l'instant également de recevoir des flux de trésorerie par le biais de distributions ponctuelles et/ou d'une résiliation partielle qui est possible à tout moment après la durée de détention minimale. Après normalisation des conditions sous-jacentes, un rythme de distributions régulières est de nouveau envisageable.
4. Une combinaison des deux stratégies vous permet de faire fructifier une partie de votre capital pour des paiements réguliers de la stratégie REVENU et l'autre partie pour un rendement financier maximal de la stratégie CROISSANCE. Toutefois, afin de minimiser les pertes de rendement de la stratégie REVENU, il convient de sélectionner la stratégie REVENU uniquement pour la partie du montant (total) de souscription nécessaire à la génération de la liquidité souhaitée.

1. Sélection de la/des stratégie/s

Les deux stratégies disponibles à la sélection diffèrent sensiblement en termes de droits à des prélèvements et de politique de distribution. Votre décision a donc un impact sur le type de biens d'investissement, leur potentiel de rendement et donc indirectement aussi sur votre rendement personnel.

Votre société d'investissement

Zweite Cleantech Infrastrukturgesellschaft mbH & Co. KG (CTI Vario)

Votre montant (total) de souscription (hors prime d'émission) :

EUR

Stratégie CROISSANCE :

L'objectif de la stratégie CROISSANCE est d'accroître le capital investi par l'investisseur principalement par la réalisation de plus-values. Les investissements se font dans le développement et la construction de nouvelles infrastructures car la réalisation de nouveaux projets et leurs ventes ultérieures représentent le plus grand potentiel de rendement pour les investisseurs. Cette stratégie est donc adaptée à des investisseurs ne dépendant actuellement pas de flux de trésorerie réguliers mais cherchant à augmenter leurs actifs de façon continue. Les investisseurs peuvent couvrir un éventuel besoin en liquidité pour l'instant par des distributions ponctuelles et/ou en exerçant leur droit de résiliation partielle après la durée de détention minimale. Le pourcentage du droit de résiliation n'est pas limité. L'estimation moyenne de rendement à moyen et à long terme de la stratégie est de 10 à 12% p.a. *

EUR

i Parce que le capital investi est immobilisé dans la phase de développement de projets et de leur construction, cette option verse peu ou point de revenus courants. Cette version ne permet donc pour l'instant pas de distributions régulières aux investisseurs. Toutefois, l'investisseur peut recevoir des flux de trésorerie venant de ventes de projets et de portefeuilles sous forme de distributions ponctuelles.

Stratégie REVENU :

L'objectif de la stratégie REVENU est de permettre à l'investisseur la réception de flux de trésorerie les plus réguliers possible jusqu'à maturité. Cette stratégie est donc adaptée à des investisseurs souhaitant obtenir des revenus récurrents sous forme de prélèvements de leur participation et pour qui des plus-values jouent un rôle secondaire. La stratégie investit dans des dispositifs d'infrastructure en exploitation afin de participer de manière indirecte à leurs bénéfices courants, ainsi que dans des financements de dispositifs d'infrastructure afin de générer des revenus d'intérêts. Les deux sont susceptibles de générer des flux permettant des distributions régulières aux investisseurs jusqu'à hauteur de 18 % p.a. L'estimation moyenne de rendement à moyen et à long terme de la stratégie est de 6 à 7,5% p.a. *

EUR

i En raison des paiements réguliers et de la réserve de liquidité plus élevée à détenir en permanence, qui ne peut être investie, ou que partiellement, pour obtenir des rendements, ainsi que des possibilités d'investissement limitées permettant des distributions régulières, **la stratégie REVENU devrait toujours produire un rendement global inférieur à celui de la stratégie CROISSANCE.**

Remarque importante par rapport aux conditions préalables à la scission de fonds : Merci de bien vouloir prendre en compte le fait que votre stratégie sélectionnée ne peut se réaliser que sous condition W l'adoption des résolutions nécessaires à la réalisation par les associés de la société d'investissement correspondante. Les informations contenues dans ce document ne sont destinées qu'à son destinataire. Leur utilisation à l'égard de tiers, leur diffusion ou reproduction sont interdites.

Votre choix de stratégie

2. Fréquence des distributions (prévues uniquement pour la stratégie REVENU et/ou une combinaison de CROISSANCE et de REVENU)

A quelle fréquence souhaitez-vous recevoir vos paiements ?

Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

i Veuillez noter qu'une fréquence de distribution élevée peut avoir pour conséquence des pertes de rendement supplémentaires dues à un nombre croissant d'opérations de calcul et de paiement ainsi qu'à un décalage des paiements par rapport aux intervalles habituelles du marché des infrastructures.

Les distributions courantes sont toujours effectuées de façon rétroactive conformément au plan et dans les 10 jours ouvrés pour la période de distribution précédente sélectionnée. Il s'agit ici d'une valeur indicative et non pas d'une date de paiement garantie qui, pour des périodes de distribution individuelles, peut varier de plusieurs jours, exceptionnellement même de plusieurs semaines, en avant ou en arrière.

Veillez noter que la mise en œuvre de la stratégie que vous avez choisie dépend de l'adoption des résolutions nécessaires à sa mise en œuvre par les associés de Zweite Cleantech Infrastrukturgesellschaft mbH & Co. KG. L'invitation à l'assemblée des associés ainsi que les résolutions proposées seront publiées prochainement.

M. Mme

Nom

Prénom

Adresse

Numéro de client

Ville, Date

Signature

* Les rendements sont présentés en moyenne annuelle prévisionnelle et exprimés en pourcentage p.a. en EUR, après déduction des frais récurrents (par exemple frais de gestion, frais de performance et autres coûts de service) en tenant compte des coûts initiaux et avant affectation des bénéfices. Ils ne tiennent pas compte des éventuels coûts pour l'exploitation d'une société d'investissement. En outre, des frais, des taxes et des impôts individuels peuvent être assujettis à l'investisseur. À cet égard, les informations ci-dessus ne sont pas considérées comme indicatives du rendement effectif d'un investisseur individuel.

Remarque importante par rapport aux conditions préalables à la scission de fonds : Merci de bien vouloir prendre en compte le fait que votre stratégie sélectionnée ne peut se réaliser que sous condition de l'adoption des résolutions nécessaires à la réalisation par les associés de la société d'investissement correspondante. Les informations contenues dans ce document ne sont destinées qu'à son destinataire. Leur utilisation à l'égard de tiers, leur diffusion ou reproduction sont interdites.